

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 7 juillet 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-59**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 7 juillet 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 27 juin 2025.

Point de l'ordre du jour :

2.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 16 juin 2025

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 16 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 33
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 9	Votes exprimés : 33
Total des membres présents et représentés : 33	Majorité requise : 17
	Pour : 33
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 16 juin 2025.

Fait à Tours,

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 16 juin 2025

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;
Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU : Arnaud GIACOMETTI ; Emmanuelle HUVER ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;
Alain BIDEAU ; Sandrine DALLEY-CHOISY ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Hovig TER MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;
Gwenaëlle BAUDET ; Valérian BOUCHER ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Emmanuel THIBAUT ;
Pauline ANDRAULT ; Florine HARDOUIN ;
Thierry CHAILLOUX ; Lucie CLARYSSE ; Christelle DE BECDELIEVRE ; Christophe MAURIAC ;

Ont donné procuration :

- Mme Anne BESNIER à M. Philippe ROINGEARD
- M. Claude-Emmanuel BOUDET à Mme Gwenaëlle BAUDET
- Mme Elisabeth HUGUET à Mme Evelyne FOUQUEREAU
- M. Julien MEUNIER à M. Arnaud GIACOMETTI
- Mme Marie-Pierre ROURE-HORARD à M. Daniel MIRZA
- M. Mickael DAVID à M. Alain BIDEAU
- Mme Christelle CHARLOT à M. Philippe ROINGEARD

Participaient à titre consultatif :

Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation ; Anna FEKETE, vice-présidente étudiante ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Kevin NEUVILLE, Directeur du Cabinet du Président ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Denys BRAND, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ;

Cloé FREULON et Diane POTTIN, représentantes de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Laëtitia LOPES-BRULE, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président

M. le Président informe le conseil que Me Bénédicte FLORIN est lauréate de la promotion 2025 des Chaires seniors de l'Institut Universitaire de France, sur le volet de la médiation scientifique. Bénédicte FLORIN est maîtresse de conférences en géographie à l'université de Tours, membre du laboratoire CITERES et de la Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire. Le président la félicite pour l'obtention de cette chaire.

M. le Président présente ensuite quelques informations générales. Le Gouvernement doit prochainement statuer sur le projet de loi de finances 2026. Pour l'instant, il y a peu d'informations concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Pacte de lutte contre les déserts médicaux

Le ministre de la Santé a annoncé la volonté de supprimer le *numerus apertus* pour l'entrée dans les études de médecine. Il souhaite également que soient réintégrés, en cours d'études, des étudiants en médecine réalisant leurs études en Europe hors de la France, sans toutefois que des moyens nécessaires soient pour l'instant évoqués. Ces annonces posent le problème d'un afflux important d'étudiants (encadrement, locaux) et de la disponibilité de stages. Le Président s'étonne que ces annonces soient portées par le ministère de la santé plutôt que celui de l'Enseignement Supérieur ou la Recherche, ou au moins les deux ministères.

La conférence des doyens des UFR de médecine, qui s'est réunie le 16 juin 2025, a émis des réticences sur les annonces du gouvernement. Les doyens ont évoqué des difficultés à appliquer ces mesures et ont souligné qu'elles ne constituaient pas des réponses adéquates aux déserts médicaux. Ils ont rappelé que la durée de formation d'un médecin est de dix ans, et que de telles mesures prendraient beaucoup de temps à être suivies d'effet. Ils ont évoqué des pistes alternatives pour lutter contre les déserts médicaux comme l'obligation de stages territoriaux ou le renforcement de la pratique avancée des professions paramédicales.

Plan avenir

Le 5 juin 2025, la ministre de l'Éducation nationale a annoncé le Plan Avenir visant à permettre aux élèves de construire un parcours adapté à leurs aspirations. Ce plan a pour axe le renforcement des vocations dans les domaines des technologies et de l'industrie ainsi que la généralisation des années de propédeutique à l'université, comme le dispositif PaRéO.

ParcourSup

M. le Président fait un bilan de ParcourSup pour l'université de Tours, et signale une hausse du nombre de vœux de 9,16 %, démontrant l'attractivité montante de l'université de Tours. Les femmes représentent plus de 65 % des vœux. Il y a 20 000 vœux d'étudiants hors secteur et 10 500 vœux en attente. Certaines filières présentent de fortes augmentations de candidatures : la filière gestion avec + 30 %, l'informatique (site de Tours) avec + 30 %, PASS et Sciences de la Vie Accès Santé (L.AS) avec + 26 %, et la psychologie avec + 26 %. La filière psychologie représente presque 6 000 vœux. Le Président constate un intérêt croissant pour les filières scientifiques et de santé, notamment les sciences de la vie, la double licence physique-chimie et les différentes options de formation en santé. Les 4 filières Psychologie, Droit, PASS et Sciences de la Vie Accès Santé (L.AS) représentent à elles seules 19 000 vœux, soit un tiers des vœux. La licence en Sciences de Gestion connaît une évolution du nombre de vœux importante.

Le Président informe par ailleurs le conseil que l'université de Tours a reçu de l'université d'Aix-Marseille la sanction disciplinaire en procédure dépaycée concernant Nicolas W., étudiant en médecine condamné pour des agressions sexuelles. Il a été sanctionné par l'université à trois années d'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur. Le Président regrette la longueur du délai de cette procédure, pour différentes raisons, mais informe le conseil de la satisfaction de l'université de Tours concernant cette sanction. Il en profite pour remercier Monsieur le Recteur pour avoir organisé le dépayement du traitement de cette affaire et l'université d'Aix-Marseille de l'avoir prise en charge.

Enfin, M. le Président annonce que se tiendra le 17 juin 2025 la finale du concours « Ma thèse en 180 secondes » qui réunit 16 candidats, auquel participe un doctorant de l'université de Tours, Monsieur Joachim Montoussé, du GREMAN.

Hovig TER MINASSIAN prend la parole pour demander si les affaires relatives aux étudiants en santé, dont l'établissement a été alerté en fin d'année dernière et ayant fait l'objet d'une enquête du ministère, bénéficieraient de la procédure de dépayement. M. le Président indique qu'une demande en ce sens sera effectuée le plus rapidement possible et propose de revenir sur ce sujet au prochain conseil d'administration.

Arnaud GIACOMETTI évoque le changement des statuts de Sorbonne Université. Cette modification touche aux élections des doyens des facultés de lettres et des sciences, initialement élus par les composantes. Ils seraient dorénavant désignés par le conseil d'administration sur proposition commune du Président de l'université et du conseil facultaire. Il affirme que cette modification aurait été adoptée par le conseil d'administration notamment grâce au vote en ce sens des personnalités extérieures qui en sont membre. Arnaud GIACOMETTI demande si cela a provoqué des réactions au sein de France Universités car ce n'est pas une évolution souhaitable.

M. le Président affirme qu'il n'y a pas eu de réaction pour le moment.

Emmanuelle HUVER indique avoir été informée d'un appel à candidatures pour les professeurs juniors. Elle souhaite avoir des précisions sur ce sujet et évoque notamment le lancement d'une charte des professeurs juniors. M. le Président affirme qu'il n'y a pas de nouvelle campagne d'appel à candidatures. Il précise qu'il s'agit seulement de réattributions.

1.2. Bilan 2024 de la structure d'accueil de don du corps

Christophe DESTRIEUX, responsable de la structure d'accueil de don du corps en présente le bilan 2024. Il rappelle que la structure d'accueil des corps est la structure intermédiaire entre les donneurs et les étudiants en formation de médecine. Elle assure la gestion de la totalité des opérations, du décès du donneur jusqu'à son départ du laboratoire pour le crématorium.

A la suite du scandale du charnier de Paris Descartes, et face au constat de la quasi-absence de réglementation autour du don du corps, une réforme importante est intervenue en avril 2022. Les principes généraux portés par le décret du 27 avril 2022 sont les suivants : une constitution sous forme de centres universitaires, une habilitation délivrée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 5 ans, une gratuité pour les donneurs, une compensation partielle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de 1200€ par corps, un renforcement des règles éthiques et la présentation d'un bilan annuel voté par le comité d'éthique, scientifique et pédagogique (CESP), présenté en conseil d'UFR et en conseil d'administration.

A l'université, le département d'anatomie est divisé entre le laboratoire d'anatomie et la structure d'accueil, à laquelle est rattachée le comité d'éthique, scientifique et pédagogique.

La structure d'accueil des corps de l'université de Tours a obtenu son agrément le 8 février 2024. Le présent bilan annuel a été voté par le CESP le 19 mars 2025, et présenté au conseil d'UFR le 31 mars 2025. Il comprend 4 chapitres, que Christophe DESTRIEUX propose de développer dans l'ordre : fonctionnement de la structure, activité du CESP, bilan des activités de formation et de recherche et sécurité.

➤ Fonctionnement de la structure

La structure d'accueil des corps a recensé 434 demandes d'information, délivré 628 cartes de donneurs et enregistré 63 renoncements au consentement. Le nombre d'inscription a quadruplé, et Christophe DESTRIEUX fait état de deux causes possibles : une forte médiatisation de l'encadrement des structures d'accueil ou une gratuité du don encourageant les personnes les plus modestes à faire un don, parfois pour de mauvaises raisons.

La structure a également accueilli 214 nouveaux corps, et se place donc en 3^{ème} position des centres français en termes de nombre de corps accueillis. Le nouvel encadrement réglementaire permet aux donneurs de faire le choix entre la crémation et la dispersion des cendres par la structure (95,61% des cas), la restitution des cendres aux proches (4,39% des cas) et la restitution des corps (0% des cas).

Six cérémonies du souvenir ont été organisées cette année, et ont réuni 838 personnes, dont les personnels du centre, le président du CESP et le responsable du centre des dons du corps.

S'agissant du volet ressources humaines, la structure a accueilli trois nouveaux personnels techniques, tandis que le Pr VELUT est parti à la retraite. Trois personnels de la structure ont suivi le DIU « pratiques administratives et techniques des centres du don de corps » dispensé par l'université Grenoble-Alpes, qui constitue une obligation réglementaires à la prise de poste.

Concernant le coût de la structure d'accueil des corps, celui-ci s'élève à près de 500k€. Il est rappelé que le coût de prise en charge d'un corps est d'environ 2,4k€ alors que la compensation du MESR n'est que de 1,2k€.

➤ Activité du CESP

Christophe DESTRIEUX rappelle que le CESP comprend 5 membres internes, 5 membre externes et un Président, et qu'il a vocation à représenter les donateurs. Le comité s'est réuni 12 fois au cours de l'année, et a été saisi de 46 dossiers (12 recherche, 34 enseignement), lesquels ont tous été acceptés. 2 recherches sollicitaient une segmentation, 11 un prélèvement d'organes et 7 une sortie temporaire. 24 ont été déposés par des entités tierces, dont 15 non académiques.

➤ **Bilan des activités de formation et de recherche**

La très grande majorité des activités de formation ont été internes à l'université. 8 activités de recherche ont impliqué des corps, dont 23% concernait une extraction de cerveau.

13 conventions ont été conclues dans le cadre des activités de formation, 4 dans le cadre des activités de recherche.

➤ **Sécurité**

Christophe DESTRIEUX indique que 5 accidents d'exposition au sang ont été recensés et que la procédure interne a été mis en œuvre. Il précise également qu'un assistant de prévention est en cours de nomination.

➤ **Echanges**

Laetitia LOPES-BRULÉ s'interroge sur la notion de dysfonctionnement apparaissant dans le rapport.

Christophe DESTRIEUX précise que le renouvellement du personnel a permis d'abandonner des habitudes et des pratiques qui n'étaient plus conformes aux nouvelles exigences réglementaires.

Daniel MIRZA s'interroge sur les projets ANR, et sur la possibilité qu'elles apportent un peu de ressources à la structure.

Christophe DESTRIEUX indique qu'un coût correspondant au prélèvement de cerveaux a été identifié dans les projets et est reversé à l'université pour le fonctionnement de la structure.

2. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Compte rendu du conseil d'administration du 5 mai 2025

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 5 mai 2025. M. Jérôme BARRERE indique que M. Arnaud GIACOMETTI a effectué quelques modifications de forme.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 5 mai 2025 par la délibération n°2025-50.

3. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

3.1. Propositions de la CFVU du 22 mai 2025 - pédagogie

Stéphanie CARREZ, vice-présidente en charge des formation, présente les propositions relatives à la pédagogie adoptées par la CFVU de sa séance du 22 mai 2025 :

- Modification des maquettes du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation de la formation (MEEF) - second degré : anglais et lettres. La proposition vise à modifier les modalités de contrôle des connaissances et l'intitulé de mutualisation.
- Modifications de diplômes d'université (DU) et interuniversitaires (DIU) des formations de médecine et d'arts et sciences humaines. Pour les formations de médecine, il s'agit de modifier les modalités d'inscription et de préciser les critères de sélection afin de limiter les recours. Pour les formations d'arts et sciences humaines, cela consiste en des ajustements pédagogiques, notamment relatifs aux modalités d'enseignements en présentiel en distanciel.
- Demande d'ouverture à l'apprentissage de la deuxième année du parcours développement web et dispositifs interactifs du BUT Métiers du multimédia et de l'internet. Il s'agit d'ouvrir à l'apprentissage la deuxième année du BUT sur la base du modèle existant pour la troisième année.
- Demande d'ouverture à l'apprentissage de la deuxième année du parcours Gestion comptable, fiscale et financière du BUT Gestion des entreprises et des administrations. Il s'agit d'ouvrir à l'apprentissage la deuxième année du BUT sur la base du modèle existant pour la troisième année.

- Demande de report d'accréditation d'un an pour le parcours Écologie évolutive et comportementale du master 2ème année biodiversité, écologie et évolution. La proposition vise à permettre la reconduction de l'accréditation, sans surcout pour l'établissement, afin de permettre aux étudiants ayant redoublé d'effectuer leur stage l'année d'après.
- Calendrier des dates limites d'inscription administrative 2025/2026. Le calendrier a fait objet d'un vote à l'unanimité pour en CFVU.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 22 mai 2025 en matière de pédagogie par la délibération n°2025-51.

3.2. Propositions de la CFVU du 22 mai 2025 – conventions

Stéphanie CARREZ précise que lors de sa séance du 22 mai 2025, la CFVU s'est prononcée sur les conventions suivantes :

- Convention de partenariat entre l'université de Tours avec le CFA SMS créant une UFA en Médecine pour le DE Infirmier de Bloc Opérateur (IBODE) (visadaj 2025-0404). Cette convention permet de régulariser la situation de deux apprenantes, et n'a pas vocation à durer au-delà de leur formation.
- Convention entre l'université de Tours – IAE Centre Val de Loire et le CFA Esbanque 2024-2028 pour la formation Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle (visadaj 2025-0166) ;
- Convention de partenariat entre l'université de Tours et le lycée Mme de Staël concernant les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (visadaj 2025-0589).

Laetitia LOPES-BRULE demande comment est calculé le coût de la création d'une UFA en médecine pour l'IBODE et s'interroge sur la rétroactivité de la convention à septembre 2024.

Stéphanie CARREZ précise qu'il s'agit de régulariser une situation avec un CFA avec lequel l'établissement n'a pas pour habitude de contractualiser. Elle souligne que cette situation n'a pas vocation à perdurer.

Laetitia LOPES-BRULE s'interroge également sur la rétroactivité de la convention entre l'université de Tours – IAE Centre Val de Loire et le CFA ESBANQUE à septembre 2024, convention qui laisse subsister une incohérence quant au calcul des droits d'inscription. Les droits d'inscription mentionnés dans l'annexe financière ne correspondent pas au montant arrêté en 2024-2025 par le ministère.

Emmanuel NERON précise que cette incohérence sera remontée au directeur de l'IAE.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de partenariat entre l'université de Tours et le CFA SMS, ainsi que la convention de partenariat entre l'université de Tours et le lycée Mme de Staël par la délibération n°2025-52.

Le Conseil d'administration approuve la convention entre l'université de Tours – IAE Centre Val de Loire et l'ESBANQUE (28 pour, 0 contre, 1 abstentions) par la délibération n°2025-52.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1. Propositions de la commission des moyens du 6 juin 2025

Emmanuel NERON, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier présente les propositions de la commission des moyens du 6 juin 2025 :

- Signature d'une convention de reversement entre l'université et la Fondation Rabelais.
La signature de cette convention de reversement concerne une somme de 10K€ reçus par l'université de Tours, cette somme étant destinée à la Fondation Rabelais. Elle concerne également le reversement de la trésorerie de la fondation à la date de clôture de la fondation universitaire (31/12/2024). En outre, les frais de fonctionnement, d'un montant de 21k€ devront également faire l'objet d'un reversement à la Fondation, mais l'université est en attente de l'établissement d'une somme précise avant de soumettre la convention au vote du conseil d'administration. Ce bilan doit être établi par l'agence comptable.
- Procédure d'accueil des chercheurs invités sur décision du conseil académique.

Cette proposition vise à aligner la procédure, les tarifs et vigueur et les formulations adoptées à ceux en vigueur au sein de l'établissement.

- Convention avec l'université de Melbourne pour l'organisation d'un programme d'été.
La thématique du programme d'été est « La Renaissance », et permettra à l'établissement de présenter son offre de formation, et notamment celle du CESR impliqué dans le programme eu égard à sa thématique.
- Convention de mécénat relative à la Licence Professionnelle Data Manager Clinique.
Cette convention répond à la nécessité d'obtenir du matériel informatique pour les apprentis. La société se propose de mettre à disposition des étudiants du matériel informatique, à restituer en fin d'année. La convention précise que les étudiants signent un document en ce sens et que le matériel est utilisé pour la seule activité pédagogique. Ces ordinateurs ne seront pas gérés par la DSI puisqu'ils constituent des ordinateurs personnels.
- Convention de partenariat entre l'université de Tours (IAE) et l'ESBanque, pour la formation en apprentissage « Licence professionnelle – Assurance, Banque et Finance : Chargé de clientèle ». La convention envisage la réévaluation à la hausse des reversements.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 6 juin 2025 par la délibération n°2025-53.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Attribution de trois nouvelles NBI pour les personnels BIATSS

Pierre GABETTE, directeur général des services, indique qu'en raison de la création d'une nouvelle direction, la direction de la transition écologique et de la responsabilité sociale, son responsable doit être ajouté au nombre des personnels bénéficiaires d'une NBI. Cette modification est également l'occasion de corriger deux anomalies, en prévoyant une telle NBI pour la responsable administrative de l'IAE Tours Val de Loire et la responsable administratives de l'UFR d'odontologie. La différence de points accordés résulte du nombre d'étudiants 15 points pour les composantes de 500 étudiants ou moins, 20 points pour les composantes de 500 à 1000 étudiants et 25 points pour les composantes de 1000 étudiants ou plus.

Sandrine DALLET-CHOISY s'interroge sur les missions et la composition de cette nouvelle direction.

Pierre GABETTE précise que la responsabilité sociale et la transition écologique sont aujourd'hui incluses dans les missions de la DOPTÉ. La création d'une telle direction, à laquelle sera attachée la mission égalité, permettra à ces thématiques de prendre une nouvelle dimension et de s'intégrer dans une direction plus cohérente. Il souligne que les cellules d'écoute, dont le fonctionnement est différent, resteront sous l'autorité seule de la vice-présidence en charge de ces sujets.

Arnaud GIACOMETTI s'interroge sur la possibilité de rattacher à cette nouvelle direction des questionnements en matière d'action sociale.

Pierre GABETTE souligne que ce choix n'a pas été fait, dans la mesure où ce secteur relève aujourd'hui de la Direction des ressources humaines. Toutefois, le périmètre de la nouvelle direction pourra évoluer à l'avenir, en intégrant par exemple les missions liées au handicap. Pierre GABETTE précise que la DAPEQ remplacera la DOPTÉ, et permettra le recentrage des missions autour du pilotage de la donnée, du contrôle interne et de la qualité. Ces modifications répondent aux conclusions d'une enquête de la cour des cours en ce sens.

Arnaud GIACOMETTI s'interroge sur la création de nouveaux emplois pour prendre en charge ces nouvelles missions.

Pierre GABETTE souligne qu'il n'y aura pas de création d'emploi, dans la mesure où ces missions sont déjà réalisées au sein de différentes directions de l'établissement et qu'il sera confié à la DAPEQ une mission de coordination.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution de trois nouvelles NBI pour les personnels BIATSS par la délibération n°2025-54.

6. RECHERCHES ET ETUDES DOCTORALES

6.1. Convention d'aide à la publication

En l'absence de Daniel ALQUIER, vice-président recherche, M. le Président présente la convention d'aide à la publication devant faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration, en raison d'un dépassement du plafond de la délégation de pouvoir accordée par le conseil au Président (14k€).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention d'aide à la publication par la délibération n°2025-55.

6.2. Compte-rendu de la commission de la recherche du 29 avril 2025

En l'absence de Daniel ALQUIER, vice-président recherche, M. le Président présente le compte-rendu de la commission de la recherche du 29 avril 2025.

La commission de la recherche a été majoritairement consacrée aux appels à recherche transversale (ART). Le début de la séance a été consacré à l'écoute des porteurs de projets labellisés il y a deux ans et d'en faire un bilan. Le bilan a été globalement positif. La commission a ensuite étudié les projets proposés pour l'année 2025. 7 ont été retenus, 1 a été jugé comme ne répondant pas aux critères de l'appel

La suite de la commission de la recherche a permis la présentation des informations générales suivantes

- Cérémonie des docteurs de l'université de Tours ;
- Bilan de l'évènement DéTours des Sciences ;
- Point d'étape des évènements Stand up for Science, et Chose France for science ;
- Informations sur l'appel à projet « Equipement » de la région Centre-Val de Loire ;
- Election de Laurent GERBIER à la présidence du comité électoral des PUF ;
- Bilan de l'aide financière apportée aux doctorants internationaux par la Fondation Rabelais ;
- Changement de la direction de l'UMR CESR à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Présentation de l'accord de consortium TEEPEE, déjà adopté par le conseil d'administration ;
- Présentation des résultats de pré-sélection des projets de l'appel à projet interrégional, 10 projets présélectionnés sur 18 étant portés par l'université de Tours.

La commission de la recherche a ensuite validé la candidature de Philippe BELVILLE du CEA en qualité de membre extérieur à la commission.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

7.1. Modification des statuts de la commission des statuts

Emmanuel NERON, vice-président du conseil d'administration chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier présente cette modification de la commission des statuts visant à faire entrer dans son champ de compétences les modifications du règlement intérieur.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification des statuts de la commission des statuts par la délibération n°2025-56.

7.2. Délégation au Président pour signer des marchés publics

Emmanuel NERON, vice-président du conseil d'administration chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier précise au conseil d'administration que le marché public dédié aux voyages et aux déplacements des agents de l'université de Tours dépasse les sommes pour lesquelles le président de l'université dispose d'une délégation de signature du conseil d'administration.

Jérôme BARRERE, directeur des affaires juridiques et du patrimoine précise que la remise des offres est fixée au 3 juillet, pour un début du marché en novembre.

Arnaud GIACOMETTI rappelle que l'établissement a été un peu contraint sur le choix de l'agence avec laquelle il devait travailler, dans un objectif de dématérialisation. Il s'interroge sur cet objectif.

Emmanuel NERON précise que l'objectif de ce marché est de faire un marché en propre, en dehors du cadre de l'AMUE, en raison de l'insatisfaction du présent marché. Dans le contexte de SIFAC+, la dématérialisation n'a pas été envisagée immédiatement, mais pourra faire l'objet de réflexions ultérieures.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics par la délibération n°2025-57.

7.3. Accords-cadres internationaux

Le conseil d'administration doit approuver 5 accords-cadres internationaux proposés par la commission des relations internationales :

- renouvellement - Accord-cadre - Daegu Gyeongbuk Institute of Science & Technology (Corée du Sud) ;
- renouvellement - Accord-cadre – Can Tho University (Vietnam) ;
- création - Accord-cadre – Institut supérieur du Numérique (Mauritanie) ;
- création- Accord-cadre – Industrial University of Ho Chi Minh City (Vietnam) ;
- création - Accord-cadre – Université Ibn Tofail (Maroc).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords-cadres internationaux par la délibération n°2025-58.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le

Le Président,

Philippe ROINGEARD